

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

le 06 avril 1999



2. Intitulé de l'unité de formation :

Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique de faible cylindrée.

252202 V11 E1

Code de l'U.F. :	Code du domaine de formation :
252202 V11 E1	205

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : transition qualification
 du degré : supérieur inférieur

 Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

2522 02 U11 E1

Code de l'unité de formation : (3)	Code du domaine de formation : (4) 205
------------------------------------	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)		Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
	Travaux pratiques des petits moteurs thermiques et méthode	P.P.		C
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		P	20
			Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observations de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

Neant Le 28 avril 1999

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 10 MAI 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Propose par le réseau et avalisée par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 & 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle, scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir une autonomie de travail progressive ;
- de s'approprier les techniques et connaissances qui permettent l'entretien et le petit dépannage d'engins et de machines à moteur thermique de faible cylindrée (tondeuse, tronçonneuse, cyclomoteur...) ;
- de développer des attitudes de soin, de précision, d'ordre et de sécurité.

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de faible cylindrée.

ANNEXE 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

en français,

- de lire et de comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - de répondre à des questions de compréhension pou, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - de consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
 - de s'exprimer oralement et par écrit, c'est-à-dire, produire des énoncés variés, au message simple mais clair et à la structure correcte ;
 - d'écrire (sous la dictée) un message d'un niveau de langue courante d'au moins 10 lignes, en respectant les principales règles d'orthographe ;
 - de s'exprimer clairement à l'oral ;

en mathématiques,

en calcul mental,

- de maîtriser les tables d'addition (somme de 2 nombres naturels inférieurs à 100) ;
- de maîtriser les tables de multiplication (produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10) ;
- de multiplier et diviser un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000 ;

en calcul écrit et problèmes,

en exploitant des situations simples, en relation avec le vécu social et professionnel de l'étudiant et donnant un sens aux activités mentales sollicitées.

- d'additionner, de soustraire et de multiplier 2 nombres naturels ;
- de calculer une valeur approchée (jusqu'à 2 décimales) du quotient de 2 nombres naturels ;
- de prendre une fraction d'une quantité, de prendre un pourcentage d'une quantité et de choisir l'unité la plus adéquate pour mesurer une grandeur ;
- d'effectuer des conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité et de masse ;
- de calculer l'aire et le périmètre d'un rectangle y compris le carré ;
- de calculer l'aire, le volume du parallépipède rectangle, y compris le cube ;

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 2 (suite)

en constructions géométriques,

- de calculer la distance entre 2 points, 1 point et 1 droite, 2 droites ;
- de reconnaître et de tracer aux instruments 2 segments de droites parallèles et de droites perpendiculaires ;
- de construire un carré, un rectangle aux instruments sans autre contrainte que de respecter une ou deux conditions de position ou de mesures de longueur.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Le CEB ou un titre équivalent ou supérieur.

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Aucune recommandation particulière.

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 4

4. PROGRAMME

4.1 COURS : TRAVAUX PRATIQUES DES PETITS MOTEURS THERMIQUES ET METHODE

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes (tondeuse à gazon, tronçonneuse, cyclomoteur,...), à partir de consignes, dans le respect des règles du bien-être au travail :

- de réaliser la dépose et la repose des organes et accessoires d'engins et de machines ;
- d'identifier les principaux organes des moteurs thermiques de faible cylindrée ;
- d'identifier, ranger et entretenir l'outillage de base nécessaire à l'entretien et au petit dépannage des engins et machines ;
- d'assurer l'entretien des différents types de machines et d'engins ;
- de réaliser les réglages de base d'un moteur thermique de faible cylindrée ;
- de détecter des pannes simples et d'y remédier ;
- d'assurer l'affûtage d'une chaîne de tronçonneuse ou couteaux de tondeuse ou outil de coupe.

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 5

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète - tondeuse à gazon, tronçonneuse, cycloMOTEUR - et de consignes, dans le respect du bien-être au travail, l'étudiant sera capable :

- d'assurer l'entretien courant ;
- de réaliser les réglages de base d'un moteur thermique de faible cylindrée ;
- d'identifier l'origine d'une panne simple et d'y remédier ;
- d'utiliser l'outillage de manière adéquate.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte de critères suivants :

- le bien-être au travail ;
- le soin et la finition du travail ;
- l'esprit d'initiative.

UF : Entretien et petit dépannage des engins à moteur thermique et de petite cylindrée.

ANNEXE 6

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.